



Energie Eolienne Solidaire
8 bis Rue Daniel Mayer 37100 TOURS
Tél : 02 52 32 19 20
contact@energies-solidaire.fr

VOLUME N°6

Capacités techniques et financières

CHAMP ÉOLIEN DU MONT OISEAU
BAIGNEAUX (28)



Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale

Avril 2026 | Version complétée

Table des matières

1.	IDENTITÉ DU DEMANDEUR	4
1.1	Structure juridique	4
1.2	KBIS de la société de projet	6
2.	CAPACITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES	8
2.1	Capacités techniques et humaines	8
2.1.1	Historique d'Énergie Éolienne Solidaire.....	8
2.1.2	Développement des projets éoliens	9
2.1.3	Construction des projets éoliens	9
2.1.4	Exploitation et maintenance des projets éoliens	10
2.2	Capacités financières pour le financement du parc éolien.....	10
2.3	Calcul du montant des garanties financières.....	15
3.	ANNEXES.....	17
	Annexe 1 : Bilan 2024 de United New Energy GmbH.....	17
	Annexe 2 : Lettres d'intention de financement	18

1. IDENTITÉ DU DEMANDEUR

La demande est présentée par la société Champ éolien du Mont Oiseau, société pétitionnaire de la demande d'autorisation environnementale et d'exploitation du futur parc éolien du Mont Oiseau. Cette société de projet a été constituée spécifiquement pour le projet de parc éolien sur la commune de Baigneaux et sera le maître d'ouvrage du futur parc éolien.

Identité du demandeur	
Raison sociale de la société	Champ éolien du Mont Oiseau
Forme juridique	Société par Actions Simplifiée (SAS)
N° de Siret	94418731900016
N° APE	3511Z / Production d'électricité
Adresse du siège social	50 rue du Mûrier 37540 SAINT CYR SUR LOIRE
Capital	1000,00 €
Activité	Production et vente d'électricité

1.1 Structure juridique

La gérance de la société « Champ éolien du Mont Oiseau » est assurée par 2 actionnaires : les sociétés United New Energy GMBH à hauteur de 90% du capital (Présidente) et SAMAX Energies pour 10% du capital (Directeur général).

La société United New Energy GmbH est représentée par son Président, Thomas DAUBNER, qui dispose d'une expérience de plus de 20 ans dans la réalisation de projets d'énergies renouvelables (développement, financement, etc.).

La société SAMAX Energies SAS est représentée par son Président, Richard POLIN, qui dispose d'une expérience de 15 ans dans la réalisation de projets éoliens (développement, construction et exploitation).

Les deux actionnaires ont œuvré, ensemble, à la réalisation de plus de 800MW de projets éoliens depuis le début des années 2000 et disposent donc du savoir-faire adéquat.

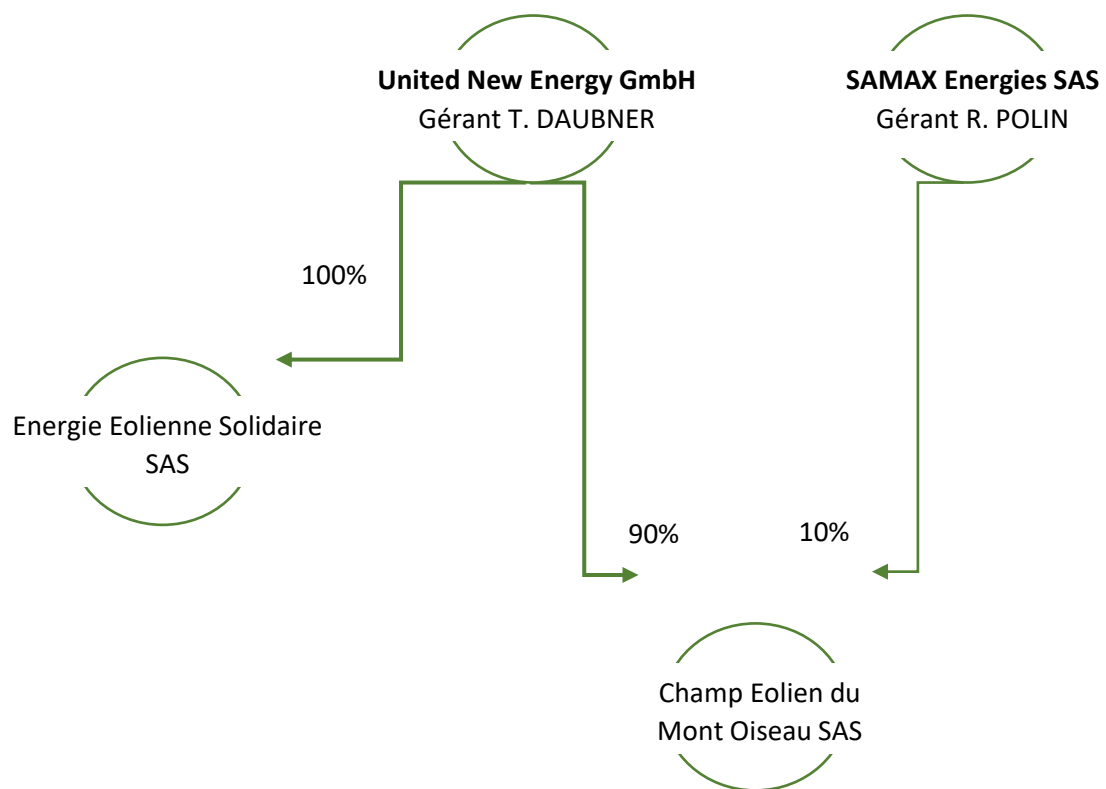


Schéma de la structure juridique et de l'actionnariat du Champ Eolien du Mont Oiseau SAS

1.2 KBIS de la société de projet

Greffé du Tribunal de Commerce de Tours
35 RUE Édouard Vaillant
37041 TOURS CEDEX

Code de vérification : B40falzKdF
<https://contrôle.infogreffe.fr/contrôle>

N° de gestion 2025B00846



Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS à jour au 1 décembre 2025

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	944 187 319 R.C.S. Tours
Date d'immatriculation	12/05/2025
Dénomination ou raison sociale	Champ éolien du Mont Oiseau
Forme juridique	Société par actions simplifiée
Capital social	1 000,00 Euros
Numéro d'identification Européen - EUID	FR3701.944187319
Adresse du siège	50 rue du Mûrier 37540 Saint-Cyr-sur-Loire
Activités principales	Production et vente d'électricité, réalisation d'études et de prestations de service relatives à la construction, mise en place et exploitation du parc "Champ éolien du Mont Oiseau"
Durée de la personne morale	Jusqu'au 11/05/2124
Date de clôture de l'exercice social	31 décembre
Date de clôture du 1er exercice social	31/12/2026

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président

Dénomination	United New Energy GmbH
Forme juridique	Société à responsabilité limitée
Adresse	13 avenue Bellmannstrasse 22607 HAMBOURG (Allemagne)

Directeur général

Dénomination	Samax Energies
Forme juridique	Société par actions simplifiée
Adresse	5 rue Auguste Perret 37000 Tours
Immatriculation au RCS, numéro	898 279 492 Tours

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ACTIVITÉ ET À L'ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	50 rue du Mûrier 37540 Saint-Cyr-sur-Loire
Activité(s) exercée(s)	Production et vente d'électricité, réalisation d'études et de prestations de service relatives à la construction, la mise en place et l'exploitation du parc "Champ éolien du Mont Oiseau".
Date de commencement d'activité	07/05/2025
Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Exploitation directe

Greffé du Tribunal de Commerce de Tours
35 RUE Édouard Vaillant
37041 TOURS CEDEX

N° de gestion 2025B00846

IMMATRICULATION HORS RESSORT

R.C.S. Chartres

Le Greffier



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'H. B. L.', written over a horizontal line.

FIN DE L'EXTRAIT



2. CAPACITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES

2.1 Capacités techniques et humaines

La société Energie Eolienne Solidaire (EES) intervient en tant qu'Assistant Maître d'Ouvrage (AMO) du Champ Eolien du Mont Oiseau SAS, société pétitionnaire de la demande d'Autorisation Environnementale et société d'exploitation du parc éolien du Mont Oiseau.

2.1.1 Historique d'Énergie Éolienne Solidaire

La société Energie Eolienne Solidaire, dont le siège social est au 1 rue des Arquebusiers à Strasbourg (67), possède un capital social de 250.000€. C'est un développeur solide et indépendant.

Fondée en 2020 par deux associés, Thomas DAUBNER et Richard POLIN, cumulant plus de 20 ans d'expérience dans la filière des énergies renouvelables, Energie Eolienne Solidaire est une entreprise à taille humaine. Actuellement, une dizaine de professionnels localisés à Tours (37) forment une équipe multidisciplinaire.



Thomas DAUBNER
Fondateur

Thomas DAUBNER est l'un des pionniers du développement des projets d'énergies renouvelables en France. Diplômé de la SUP de CO de Bordeaux et de l'Université de Hambourg, il a suivi d'abord un parcours professionnel comme cadre dans une entreprise multinationale puis d'une société de l'économie numérique. En 2001, il trouve sa voie dans les énergies renouvelables et développe avec grand succès une société forte de 50 personnes, réparties dans 4 agences en France. A la tête de cette société, il a totalisé avec son équipe, 10% des projets éoliens construits en France entre 2015 et 2020. « Avec Energie Eolienne Solidaire je poursuis un nouveau chemin qui met le *faire ensemble* au centre de notre action » nous explique Thomas.

Richard POLIN
Directeur



Richard POLIN dispose d'une expérience de 13 ans dans les ENR. Jusqu'en 2020, il a dirigé les divisions développement « Nord France », construction et exploitation France d'un groupe Franco-Suisse. Urbaniste et environnementaliste de formation, son approche transversale lui permet de mener à bien des projets complexes et de concilier des parties aux intérêts parfois divergents. « Nous devons rester créatifs et trouver des solutions hors des sentiers battus », souligne Richard Polin.

Cette société a été créée dans le but de développer des projets d'énergies renouvelables en replaçant au cœur de la démarche, les collectivités locales, leurs élus ainsi que les riverains des projets. L'accent est donc mis sur le dialogue et la transparence afin de développer des projets de qualité.

Energie Eolienne Solidaire est en capacité de réaliser un projet éolien dans sa globalité avec une maîtrise complète sur le développement du projet, la construction, l'exploitation et le démantèlement du parc éolien.

2.1.2 Développement des projets éoliens

Energie Eolienne Solidaire bénéficie du savoir-faire et de l'expérience de ses fondateurs qui développent depuis près de 20 ans des projets d'énergies renouvelables, notamment éoliens. Actuellement, la société développe des projets éoliens et des projets solaires. A ce jour, elle dispose d'un gisement de projets éoliens d'environ 500MW et environ 180MWc de solaire au sol (essentiellement au stade de pré-projet ou d'étude du fait de la création récente de la société), et deux projet éoliens autorisés en Eure-et-Loir.

Une équipe d'une dizaine de personnes (chefs de projets, ingénieurs, cartographes, chargés d'affaires) est dédiée à l'activité développement.

Energie Eolienne Solidaire s'appuie également sur un réseau fiable et expérimentés de prestataires d'études externes notamment pour les études réglementaires de projets éoliens. Pour le présent projet, il s'agit en l'occurrence des sociétés ci-dessous :

Etudes	Prestataires
Acoustique	EREA
Paysage	AEPE Gingko
Ecologique	AEPE Gingko

2.1.3 Construction des projets éoliens

La société fera appel à des entreprises extérieures spécialisées dans leur domaine. La construction pourra être réalisée par allotissement via plusieurs marchés de travaux (voirie et fonds de fouille de fondation, génie civil, génie électrique, turbiniers). Chaque lot est attribué au candidat qui a présenté l'offre technico-économique la plus avantageuse. Elle peut également être réalisée selon un marché dit « clé en main » ou encore sous forme de Groupement Momentanée d'Entreprise (GME) par exemple.

Dans tous les cas, la société de projet restera responsable du pilotage et de la bonne gestion du chantier sur le plan technique et administratif et assurera un contrôle strict des opérations sur site. Il s'agira d'entreprises de premier plan ou reconnues pour leur savoir-faire métier comme par exemple COLAS, Eurovia, NGE, etc. pour les voiries ou encore VINCI Energies, OMEXOM, etc. pour le génie électrique.

La gérance d'Energie Eolienne Solidaire dispose également d'une expérience majeure dans le pilotage de la construction de parcs éoliens et pourra le cas échéant, apporter sa connaissance métier à la société de projet. Des effectifs dédiés au sein d'Energie Eolienne Solidaire pourront ainsi être affectés à ce suivi de chantier.

Le cadre contractuel définitif sera arrêté quelques mois avant le démarrage du chantier notamment après un appel d'offre aux entreprises. Lors de l'appel d'offre, la société s'assurera des compétences techniques de chaque intervenant et de leur expérience.

2.1.4 Exploitation et maintenance des projets éoliens

Là encore, la gérance d'Énergie Éolienne Solidaire dispose d'une grande expérience dans le suivi de l'exploitation des parcs éoliens. Il est envisagé la création d'un service dédié au suivi d'exploitation (à distance) des parcs éoliens dont la société aura la charge.

En matière de maintenance, les opérations seront essentiellement réalisées par le turbinier lui-même (VESTAS) dans le cadre de sa garantie constructeur. Il devra ainsi assurer la surveillance 24/7 et traitera les alarmes du parc (éoliennes et installations annexes comme le PDL). Si besoin, les équipes de maintenance du constructeur interviendront depuis le centre de maintenance le plus proche et dans un temps relativement court.

Des visites et contrôles réguliers auront lieu de la part de l'exploitant du parc pour vérifier le respect des obligations de chacun et le bon entretien des installations.

Le groupe VESTAS est le leader mondial de l'éolien. Il représente 29000 employés à travers 85 pays et dispose de plus de 40 ans d'expérience dans l'énergie éolienne. C'est la première entreprise à atteindre les 100GW installer et sous maintenance à travers le monde.

2.2 Capacités financières pour le financement du parc éolien

Capacités financières jusqu'à obtention des autorisations

Le pétitionnaire assurera le financement de son activité jusqu'à l'obtention des autorisations requises via le financement sur fonds propres de son actionnaire majoritaire United New Energy GmbH.

Cette société s'engage ainsi à mettre à la disposition de la société Champ Éolien du Mont Oiseau les financements nécessaires à la conduite de son projet.

En annexe sont présentés le bilan financier de United New Energy GmbH (annexe 1) ainsi qu'une lettre d'intention de financement de United New Energy GmbH et une lettre d'intérêt du groupe bancaire Banque Populaire Val de France (annexe 2).

Capacités financières pour construire

Les frais des premières étapes de construction seront couverts par l'actionnaire majoritaire en tout ou partie sur fonds propres (ex. : frais de raccordement, prestation d'ingénieries pré-construction, etc.) ou sur dette bancaire.

Pour les besoins du Champ Éolien du Mont Oiseau, les besoins en financement sont, comme indiqué dans le plan d'affaire ci-après, de **36,17 M€**.

Par la suite, notamment lors des précommandes d'éoliennes, un recours au prêt bancaire sera réalisé pour financer le reste des opérations. Cette dette bancaire sera contractée auprès d'établissements bancaires de premiers rangs et sera basée sur la seule rentabilité du projet.

Sur ce type d'opération, les organismes prêteurs acceptent de financer entre 80 et 90% de l'opération et le reste devra être apporté par le pétitionnaire sur fonds propres. Ceci est présenté dans le plan d'affaire de l'opération.

En pratique, les établissements de crédit sur le marché n'acceptent pas de délivrer d'engagement ferme et définitif de financement au stade de la demande d'autorisation d'exploiter, eu égard aux importants délais d'instruction, ceux-ci pouvant encore être allongés par l'introduction de recours contentieux. Cette étape intervient donc nécessairement après l'obtention et la purge de l'autorisation environnementale.

Il n'est, de surcroît, pas envisageable pour un établissement de crédit de prendre un engagement s'agissant d'un projet qui ne se concrétisera que dans plusieurs années, étant entendu que les contrats de prêt sont négociés, avec les développeurs éoliens, aux meilleures conditions, au moment où ils contractent. *De facto*, les banques n'acceptent de s'engager qu'une fois les autorisations accordées et sécurisées.

Business plan

Le Plan d'Affaires

Caractéristiques du parc

Type d'Eolienne 6V117 et 2V110	V110 et V117
Puissance nominale d'une éolienne	2*2,2 et 6*4,2 MW
Nombre d'éoliennes de la ferme éolienne	8
Puissance nominale de la ferme éolienne	29,6 MW
Production annuelle de la ferme éolienne après pertes (P50)	67 800 000 kWh
Montant immobilisé / Investissement pour le parc complet	36 167 548 Euros

Caractéristiques du contrat de vente d'électricité

Prix de Vente par MWh, PPA (Power Purchase agreement)	65 €
Durée de contrat (années)	20
Inflation prix électricité	1,20%

Caractéristiques du pret bancaire

Taux d'intérêt	4,50%
Durée de pret (années)	20
Pourcent de fonds propres	20%

Compte d'exploitation

Année	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10	Année 11	Année 12	Année 13	Année 14	Année 15	Année 16	Année 17	Année 18	Année 19	Année 20
Chiffre d'affaires en €	4 407 000	4 459 884	4 513 403	4 567 563	4 622 374	4 677 843	4 733 977	4 790 785	4 848 274	4 906 453	4 965 331	5 024 915	5 085 214	5 146 236	5 207 991	5 270 487	5 333 733	5 397 738	5 462 510	5 528 061
Charges d'exploitation* :	926 320	942 067	958 083	974 370	990 934	1 007 780	1 024 912	1 042 336	1 060 056	1 078 077	1 096 404	1 115 043	1 133 998	1 153 276	1 172 882	1 192 821	1 213 099	1 233 722	1 254 695	1 276 025
Impots et Taxes (hors IS)	340 400	346 187	352 072	358 057	364 144	370 335	376 630	383 033	389 545	396 167	402 902	409 751	416 717	423 801	431 006	438 333	445 784	453 363	461 070	468 908
Total des coûts	1 266 720	1 288 254	1 310 155	1 332 427	1 355 078	1 378 115	1 401 543	1 425 369	1 449 600	1 474 243	1 499 306	1 524 794	1 550 715	1 577 077	1 603 888	1 631 154	1 658 883	1 687 084	1 715 765	1 744 933
EBE (Excédent Brut d'Exploitation)	3 140 280	3 171 630	3 203 248	3 235 136	3 267 296	3 299 728	3 332 434	3 365 416	3 398 674	3 432 210	3 466 025	3 500 121	3 534 498	3 569 159	3 604 103	3 639 333	3 674 849	3 710 653	3 746 745	3 783 128
Dotations aux amortissements	1 808 377	1 808 377	1 808 377	1 808 377	1 808 377	1 808 377	1 808 377	1 808 377	1 808 377	1 808 377	1 808 377	1 808 377	1 808 377	1 808 377	1 808 377	1 808 377	1 808 377	1 808 377	1 808 377	1 808 377
Provisions pour démantèlement	37 000	37 000	37 000	37 000	37 000	39 860	39 860	39 860	39 860	39 860	42 940	42 940	42 940	42 940	42 940	46 259	46 259	46 259	46 259	46 259
Résultat d'exploitation	1 294 903	1 326 252	1 357 871	1 389 759	1 421 918	1 451 491	1 484 197	1 517 179	1 550 437	1 583 973	1 614 708	1 648 803	1 683 181	1 717 841	1 752 786	1 784 697	1 820 213	1 856 017	1 892 109	1 928 492
Résultat financier	1 302 032	1 260 528	1 217 157	1 171 833	1 124 471	1 074 977	1 023 256	969 207	912 726	853 703	792 025	727 571	660 216	589 831	516 278	439 416	359 094	275 158	187 445	95 785
Résultat courant avant IS	-7 129	65 724	140 714	217 925	297 448	376 514	460 942	547 972	637 711	730 269	822 683	921 233	1 022 965	1 128 010	1 236 508	1 345 282	1 461 119	1 580 859	1 704 664	1 832 707
Profits cumulés	-7 129	58 595	199 309	417 235	714 682	1 091 196	1 552 138	2 100 110	2 737 821	3 468 090	4 290 773	5 212 005	6 234 970	7 362 980	8 599 488	9 944 769	11 405 889	12 986 748	14 691 412	16 524 119
Profits taxables	0	58 595	140 714	217 925	297 448	376 514	460 942	547 972	637 711	730 269	822 683	921 233	1 022 965	1 128 010	1 236 508	1 345 282	1 461 119	1 580 859	1 704 664	1 832 707
Impôt sur les sociétés	0	19 336	46 436	71 915	98 158	124 250	152 111	180 831	210 445	240 989	271 485	304 007	337 578	372 243	408 048	443 943	482 169	521 683	562 539	604 793
Résultat net après Impôts	-7 129	46 388	94 278	146 010	199 290	252 265	308 831	367 141	427 266	489 280	551 197	617 226	685 386	755 767	828 460	901 339	978 950	1 059 176	1 142 125	1 227 914
Capacité d'autofinancement	1 838 248	1 891 765	1 939 656	1 991 387	2 044 667	2 100 501	2 157 068	2 215 378	2 275 503	2 337 517	2 402 515	2 468 543	2 536 704	2 607 084	2 679 778	2 755 975	2 833 586	2 913 812	2 996 761	3 082 550
Flux de remboursement de dettes	922 306	963 809	1 007 181	1 052 504	1 099 867	1 149 361	1 201 082	1 255 130	1 311 611	1 370 634	1 432 312	1 496 766	1 564 121	1 634 506	1 708 059	1 784 922	1 865 243	1 949 179	2 036 892	2 128 552
Flux de trésorerie disponible	915 943	927 956	932 475	938 884	944 801	951 141	955 986	960 248	963 892	966 884	970 202	971 777	972 583	972 578	971 718	971 053	968 343	964 632	959 869	953 997

* Les charges d'exploitation comprennent l'ensemble des charges courantes encourues pendant la phase d'exploitation, notamment les loyers, les assurances, les frais de maintenance et de réparation, les coûts de gestion technique et administrative et les frais liés au respect des différentes obligations réglementaires comme, par exemple, la constitution des garanties pour démantèlement et les suivis environnementaux.

Échéancier de la dette bancaire

L'échéancier dette bancaire

Année	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10	Année 11	Année 12	Année 13	Année 14	Année 15	Année 16	Année 17	Année 18	Année 19	Année 20
Solde initial année	28 934 039	28 011 733	27 047 924	26 040 743	24 988 239	23 888 372	22 739 012	21 537 930	20 282 800	18 971 188	17 600 554	16 168 242	14 671 476	13 107 355	11 472 848	9 764 789	7 979 867	6 114 624	4 165 445	2 128 552
Remboursement année	922 306	963 809	1 007 181	1 052 504	1 099 867	1 149 361	1 201 082	1 255 130	1 311 611	1 370 634	1 432 312	1 496 766	1 564 121	1 634 506	1 708 059	1 784 922	1 865 243	1 949 179	2 036 892	2 128 552
Solde final année	28 011 733	27 047 924	26 040 743	24 988 239	23 888 372	22 739 012	21 537 930	20 282 800	18 971 188	17 600 554	16 168 242	14 671 476	13 107 355	11 472 848	9 764 789	7 979 867	6 114 624	4 165 445	2 128 552	0
Intérêts année	1 302 032	1 260 528	1 217 157	1 171 833	1 124 471	1 074 977	1 023 256	969 207	912 726	853 703	792 025	727 571	660 216	589 831	516 278	439 416	359 094	275 158	187 445	95 785

Capacités financières pour exploiter

Le chiffre d'affaires dégagé par la vente de la production permet de couvrir les charges (maintenance, gestion, assurance, etc.), le service de la dette et de dégager une trésorerie positive. S'agissant particulièrement d'un parc éolien, la grande majorité de l'investissement requis est réalisée avant la mise en service de l'installation. Les charges d'exploitation du parc sont très faibles par rapport au montant de l'investissement initial et très prévisibles dans leur montant.

Garanties financières pour démanteler

Conformément à la réglementation, le pétitionnaire constituera les garanties financières au moment de la mise en exploitation du parc éolien. Le code de l'environnement précise que les garanties financières peuvent provenir d'un engagement d'un établissement de crédit, d'une assurance, d'une société de caution mutuelle, d'une consignation entre les mains de la Caisse des dépôts et consignations ou d'un fonds de garantie privé.

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, prévoit que la mise en service des éoliennes soumises à autorisation est subordonnée à la constitution, par l'exploitant, de garanties financières. Le démantèlement et la remise en état du site, dès qu'il est mis fin à son exploitation, sont également de sa responsabilité (ou de celle de la société mère en cas de défaillance). L'ordonnance n°2017-80 du 26 janvier 2017, prise pour l'application de l'article L.515-46 du Code de l'Environnement, a ainsi pour objet de définir les conditions de constitution et de mobilisation de ces garanties financières, et de préciser les modalités de cessation d'activité d'un site regroupant des éoliennes.

La mise en service d'une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent soumise à autorisation au titre de l'article L. 512-1 est subordonnée à la constitution de garanties financières visant à couvrir, en cas de défaillance de l'exploitant lors de la remise en état du site, les opérations prévues à l'article R. 515-106.

La société produira, à la mise en service du parc, la preuve de la constitution des garanties financières via un document attestant de la constitution des garanties financières, conformément à l'article R. 516-2, III du Code de l'environnement.

Cependant, la société s'assurera tout au long de l'exploitation du parc de provisionner les fonds nécessaires en vue de financer ce démantèlement et la remise en état du site sans avoir à recourir à cette caution.

2.3 Calcul du montant des garanties financières

L'annexe I de l'arrêté du 22 juin 2020, modifiée par l'article 19 de l'arrêté du 10 décembre 2021 puis par l'arrêté du 11 juillet 2023, détermine les modalités de calcul des garanties financières. Le montant initial de la garantie financière d'une installation correspond à la somme du coût unitaire forfaitaire (Cu) de chaque aérogénérateur composant cette installation :

$$M = \sum(Cu)$$

Où :

M : montant initial de la garantie financière d'une installation

Cu : coût unitaire forfaitaire d'un aérogénérateur, calculé selon les dispositions du II de l'annexe I du présent arrêté. Il correspond aux opérations de démantèlement et de remise en état d'un site après exploitation prévues à l'article R. 515-36 du code de l'environnement.

Le coût unitaire forfaitaire d'un aérogénérateur (Cu) est fixé par les formules suivantes :

- Puissance unitaire installée de l'aérogénérateur est inférieure ou égale à 2,0 MW :

$$Cu = 75\,000$$

- Puissance unitaire installée de l'aérogénérateur est supérieure à 2,0 MW :

$$Cu = 75\,000 + 25\,000 * (P-2)$$

Où :

Cu : montant initial de la garantie financière d'un aérogénérateur

P : Puissance unitaire installée de l'aérogénérateur, en mégawatt (MW).

Le modèle Vestas V110 2.2 MW est retenu pour les éoliennes E01 et E02 du Champ éolien du Mont Oiseau, et les éoliennes E03 à E08 seront des Vestas V117 4.2 MW.

Ainsi, le montant prévisionnel de la garantie financière que devra constituer la société Champ Eolien du Mont Oiseau SAS s'élèvera à 940 000 € pour l'intégralité du parc éolien ((75.000 + 25.000* (2,2-2)) € x 2 éoliennes) + ((75.000 + 25.000* (4,2-2)) € x 6 éoliennes).

Remarque : En cas de renouvellement de toute ou partie de l'installation, le montant initial de la garantie financière d'une installation est réactualisé en fonction de la puissance des nouveaux aérogénérateurs. La réactualisation fait l'objet d'un arrêté préfectoral pris dans les formes de l'article L. 181-14 du code de l'environnement.

Ce montant doit être actualisé au moment de la mise en service puis tous les 5 ans, par application de la formule suivante, donnée en Annexe II de l'arrêté du 22 juin 2020 :

$$M_n = M \times \left(\frac{Index_n}{Index_0} \times \frac{1 + TVA}{1 + TVA_0} \right)$$

Où :

M_n est le montant exigible à l'année n.

M est le montant initial de la garantie financière de l'installation.

$Index_n$ est l'indice TP01 en vigueur à la date d'actualisation du montant de la garantie.

$Index_0$ est l'indice TP01 en vigueur au 1er janvier 2011, fixé à 102,1807 calculé sur la base 20.

TVA est le taux de la taxe sur la valeur ajoutée applicable aux travaux de construction à la date d'actualisation de la garantie.

TVA_0 est le taux de la taxe sur la valeur ajoutée au 1er janvier 2011, soit 19,60 %.

3. ANNEXES

Annexe 1 : Bilan 2024 de United New Energy GmbH

**United New Energy GmbH
Hambourg**

**Bilan de l'année 2024
du 01/01/2024 au 31/12/2024**

Bilan

Bilan Actif

	31/12/2024	31/12/2023
	EUR	EUR
A. Actif Immobilisé	26.187.869,48	31.039.121,35
B. Actif Circulant	13.145.191,31	5.152.762,73
dont Créances Associés	0,00	0,00
C. Comptes de Régularisation	4.216,79	5.201,57
Total Actif	39.337.277,58	36.197.085,65

Bilan Passif

	31/12/2024	31/12/2023
	EUR	EUR
A. Capitaux Propres	37.257.650,12	35.865.510,49
B. Provisions pour Risques et Charges	124.448,30	72.137,30
C. Emprunts et Dettes	1.936.646,43	241.082,31
dont avec une durée de moins d'une année	1.936.646,43	241.082,31
D. Autres Dettes	18.532,73	18.355,55
Total Passif	39.337.277,58	36.197.085,65

Hamburg, le 18 Septembre 2025



Thomas Daubner

Annexe 2 : Lettres d'intention de financement



ENERGIE EOLIENNE SOLIDAIRE
8 bis Rue Daniel Mayer
37100 TOURS

Tours, le 05 novembre 2025

Objet : Projet de parc éolien à Baigneaux

Monsieur

Nous nous référons au projet de production d'électricité à partir de l'énergie éolienne, pour lequel vous souhaitez déposer un dossier d'autorisation environnementale.

Vous nous avez présenté le projet « Champ Eolien du Mont Oiseau » » porté par le Groupe Energie Eolienne Solidaire, relatif à la réalisation d'un parc éolien composé de 8 mâts, situé à Baigneaux en Eure et Loir, d'une puissance totale allant de 29.6 à 33.6 MW, pour un programme d'investissement estimé à maximum 38.5 millions d'Euros.

Compte tenu de nos premiers échanges sur le projet au cours desquels nous avons pu apprécier votre expertise dans le domaine de l'éolien, nous vous confirmons que nous sommes favorablement disposés à examiner le dossier de financement du projet et arranger 100% de la dette.

Cette lettre d'intention ne constitue en aucun cas un accord de financement ni un engagement quelconque, et reste soumise à l'accord de notre comité de crédits.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Franck AMBONATI
Directeur Financements de Projets
Banque Populaire Val de France

Lettre d'engagement

Article 1. Champ d'application de la lettre d'engagement

La société United New Energy GmbH (ci-après « **l'Actionnaire** ») est une société de droit allemand au capital de 25 000 € représentée par Monsieur Thomas DAUBNER, né le 22/02/1969 à Goslar (Allemagne), de nationalité allemande, demeurant Bellmannstrasse 13, 22607 Hambourg, agissant en qualité de gérant.

Elle est l'actionnaire majoritaire de la société Champ Eolien du Mont Oiseau SAS, immatriculée au RCS de Tours sous le numéro 944 187 319 et dont le siège social est situé 50 Rue du Mûrier 37540 Saint Cyr-Sur-Loire (ci-après « **la Société** »).

La Société sollicite la délivrance d'une autorisation environnementale, pour l'exploitation d'un parc de 8 éoliennes et 1 poste de livraison, sur le territoire de la commune de BAIGNEAUX, dans le département de l'Eure-et-Loir (ci-après « **le Projet** »).

A cette occasion, la Société doit décrire les capacités techniques et financières dont elle dispose ou, si elles ne sont pas constituées au moment du dépôt de la demande d'autorisation, les modalités prévues pour les établir, conformément aux articles L. 181-27 et D. 181-15-2, I, 3° du Code de l'environnement.

C'est dans ce cadre qu'est établie la présente lettre d'engagement, laquelle a vocation à figurer au dossier de demande d'autorisation environnementale.

Article 2. Engagement de United New Energy GmbH

Il est prévu que le financement du Projet soit assuré pour partie sur fonds propres (à hauteur de 20 %) et pour partie par recours à l'emprunt bancaire (à hauteur de 80 %), conformément aux indications du dossier de demande d'autorisation environnementale.



United New Energy GmbH
Siège social : Bellmannstrasse
22607 Hambourg

Registre de Commerce
Hambourg
HRB 103 101

D'une part, l'Actionnaire s'engage à mettre en œuvre tout ce qui est en son pouvoir pour que la Société soit en mesure de conclure un contrat de financement du Projet avec un banque de premier rang. Il s'engage, le cas échéant, à apporter les fonds nécessaires à la conclusion de ce contrat de financement.

D'autre part, dans l'hypothèse d'un refus de prêt bancaire et de la décision de l'Actionnaire d'engager la construction du Projet, l'Actionnaire s'engage à financer la totalité des coûts du Projet sur ses fonds propres, sur la base du plan d'affaires annexé au dossier de demande d'autorisation environnementale, ceci afin d'assurer la construction, la mise en service, l'exploitation, le démantèlement et la remise en état du Projet dans le respect des intérêts visés à l'article L. 511-1 du Code de l'environnement.

L'Actionnaire a participé à la réalisation de plus de 150 MW de projets éoliens en France depuis 2001 ce qui démontre son expérience et son savoir-faire.

TOURS, le 08/10/2025



United New Energy GmbH
Thomas DAUBNER